

M. Kenny Ronald PIERRE

Comment cheminer vers le plein bonheur en Jésus-Christ

(tome 2, avec images en couleur)

*Lumière d'éternité pour cheminer
vers un mariage édénique céleste*



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

**Comment cheminer vers le plein
bonheur en Jésus-Christ**
(tome 2, avec images en couleur)

*Lumière d'éternité pour cheminer
vers un mariage édénique céleste*

*1^{re} édition collector : l'Amour des Cieux
pour le salut du peuple chrétien*

Kenny Ronald PIERRE

1 Introduction

Pour ouvrir ce chapitre, permettez-moi de vous inviter à un mariage — la noce du siècle. Vous comprenez dès lors quels préparatifs s'imposent à vous :

Acheter de beaux habits, de somptueux cadeaux pour les futurs mariés ou glisser dans une enveloppe un geste généreux à leur intention. Pour certains, il faudra même se mettre à la diète deux mois à l'avance, en prévision des kilos qu'ils prendront durant la fête qui suivra les OUI, je le veux.



Préparez également vos mouchoirs, vous qui êtes sensibles ou romantiques invétérés, car l'émotion sera à son comble lorsque retentiront les vœux nuptiaux.

Ce mariage s'annoncera comme une véritable féerie : le cristal étincellera, la porcelaine royale scintillera, et les mariés, resplendissant dans leurs tenues, donneront à ceux qui les contemplant l'illusion d'apercevoir des anges.

J'ose espérer qu'à l'issue de ce moment mémorable, vous en garderez le souvenir vivant durant des années, et que, chaque anniversaire de cette union, vous continuerez à en partager les plus belles images sur les réseaux sociaux. N'oublions pas que les futurs mariés ont consacré des mois entiers à préparer pour vous cette célébration inoubliable.

Je vous en sais gré par avance. Néanmoins — oui, néanmoins, et encore néanmoins —, il me faut vous avertir que ce mariage de conte de fées ne connaîtra aucune longévité. Alors même que les familles et les futurs époux se seront endettés sur cinq années pour offrir une cérémonie aussi fastueuse, les jeunes mariés, eux, entameront une procédure de divorce cinq mois après leur union. Je vous choque, mais j'ai été témoin de cette tragédie à maintes reprises.



Là où le bât blesse, c'est que pas même une fraction de l'énergie consacrée à orchestrer une cérémonie de mariage parfaite, n'a été investie pour bâtir un mariage fondé sur l'unité en Christ.

Ce faisant, conformément à la vérité selon laquelle « **toute maison divisée contre elle-même ne peut subsister** », les jeunes époux, encore inexpérimentés, se sont retrouvés confrontés à des murs dressés l'un face à l'autre, incapables de les franchir.

La résultante, hélas, est que nous nous retrouvons avec deux cœurs brisés, profondément épris l'un de l'autre, mais incapables de vivre ensemble sans se blesser mutuellement ; afin de ne pas s'aliéner, ils préfèrent se séparer. Dans ces lignes, je vous présenterai tout d'abord les éléments incontournables à considérer avant de se lancer et de consentir à ne faire qu'un avec l'être aimé.

Nous aborderons également ces aspects qui nous sont insupportables chez l'autre et qui, s'ils ne sont pas considérés avant le mariage, mèneront soit à un divorce soit à de lourdes frustrations de part et d'autre dans le couple. Nous verrons aussi l'importance vitale du lieu d'habitation que choisiront les jeunes mariés.

Il est à noter que, dans ce livre, j'ai choisi un angle inhabituel pour ce type d'écrit : *je m'appuie directement sur les prescriptions que le Seigneur nous adresse dans les saintes Écritures, et c'est cela même que je souhaite partager avec vous.*

Au fil des chapitres, nous étudierons les fondations nous permettant de stabiliser notre vie familiale de façon efficace grâce à cette clé essentielle et irremplaçable : *la Parole de Dieu.*

En utilisant cette clé, nous pouvons instaurer des changements qui attireront vers nous le bonheur et la félicité.

Pour découvrir la manifestation concrète de cette clé dans le cadre du foyer chrétien, je vous invite à lire les textes qui suivent : [*Psaumes 128 versets 1-6*] et [*Psaumes 127 versets 1-5*].

Selon moi, ce que présentent ces deux textes bibliques correspond précisément à ce à quoi aspire l'humanité : *un bonheur sans nuages, qui se prolonge au fil des générations. Dans ces textes, le Saint-Livre présente les bénédictions que le Seigneur réserve à ceux qui lui demeurent fidèles.*

À la lecture de ces textes, j'y ai découvert cette fameuse clé sur laquelle repose tout ce livre, destinée à ouvrir la porte du bonheur et de la félicité :

La sanctification en Jésus-Christ, révélée dans les Saintes Écritures. Ceux qui en sont les dépositaires sont appelés bienheureux.

Ils connaissent l'abondance en toute chose, et cet état perdure. La santé est leur partage, et cela durant de nombreuses décennies.

Leur descendance est féconde, leurs enfants se multiplient sur la Terre. Ce faisant, en cas d'attaque de leurs ennemis, ils ne seront ni confondus ni vaincus, car la multitude de leurs descendants se tient autour d'eux telle une muraille protectrice.



Et tu verras des enfants à tes enfants

Le fruit de leur labour leur permet de prospérer, et cela sans pour autant qu'ils aient à s'épuiser comme le reste de l'humanité éloigné du Seigneur.



Ce qui leur assure toutes ces bénédictions, c'est qu'ils ont choisi d'aimer le Seigneur et qu'ils orientent chacune de leurs actions dans le but de Lui plaire. À l'inverse, tous ceux qui n'ont pas accepté le Seigneur comme maître de leur vie, ou qui L'ont rejeté après L'avoir connu, demeurent sans protection.

Tout ce qu'ils entreprennent est vain, et leur partage, en toute chose, n'est que disette. Ils vivent sous le joug écrasant de l'esclavage du péché.

En nous appuyons sur ce que nous venons d'examiner, les chapitres qui suivent ont pour vocation de vous apprendre à mettre en place une philosophie de vie, capable de vous rendre victorieux et heureux en tout temps. Ces sauvegardes sont, entre autres, tirées de la vie de ceux ayant vécu à l'époque biblique.

À travers leur vécu, nous recevons des leçons de vie qui, si elles sont étudiées diligemment et mises en application, nous apportent des armes nous permettant d'être vigilants et victorieux.

Nous évoquerons aussi l'influence des héritages familiaux sur nos actions, et verrons si Dieu nous a prédestinés à tel ou tel type de vie, de souffrance, de mariage, etc. La Parole de Dieu nous révèle notamment que les relations que nous établissons avec autrui — ou même avec nos propres familles — peuvent être soit la cause de notre stagnation dans tous les domaines, soit la source de nos victoires.

Ce faisant, en tant que chrétiens, nous devons être très prudents quand nous choisissons de nous lier à autrui — que ce soit par le mariage, par l'amitié ou dans le domaine des affaires.

De telles alliances, si elles ne sont pas conclues avec sagesse et sous l'égide de l'Esprit de Dieu, finiront par nous conduire à la souffrance, car certaines personnes nous feront déchoir de notre foi [*1 Corinthiens 15 verset 33*].

Nous comprenons donc qu'il est dangereux de nous allier avec des infidèles, car, tôt ou tard, par l'usure, ils finiront par nous conduire à ne plus révéler le Seigneur en nous engageant dans des pratiques qu'Il réprovoie. Cette réalité se vérifie de manière éclatante dans la vie du roi Salomon — qui était, au début de son règne, un serviteur de Dieu exemplaire et d'une grande sagesse.

S'étant lié à des femmes qui ne révéraient pas le vrai Dieu, il finit, dans ces vieux jours, par construire un temple pour vénérer des idoles, déshonorant par la même le Seigneur [*2 Chroniques 1 versets 7-12*] et [*1 Rois 11 versets 1-10*].



Si Salomon — l'homme le plus sage que la terre ait jamais porté et qui servit, pendant des décennies, la gloire de Dieu — a pourtant fini, sous l'influence de femmes non sanctifiées qu'il épousa, par renier le Seigneur en adorant des idoles, il nous faut donc être vigilants.

En tant que chrétiens, il nous appartient d'exercer une grande prudence en choisissant notre conjoint, car ce choix peut devenir le gage de notre bonheur comme de notre malheur, voire de notre déchéance.



Il nous faut donc être particulièrement prudents en matière sentimentale — et surtout en matière matrimoniale — et faire preuve de sagesse afin de ne pas nous unir à ceux qui ne révèrent pas le seul vrai Dieu, ou qui, tout en professant Le servir, transgressent Sa Parole.

Généralement, les mal-être que nous traversons trouvent leur origine dans une mauvaise gestion de notre vie ou dans de mauvaises décisions que nous avons prises, surtout dans le choix de l'être aimé.

Notre bonheur ou notre malheur à venir repose toujours sur nos choix, car l'on récolte inévitablement ce que l'on a semé.



Forts de ces bases, nous découvrirons, dans ces lignes, que le mariage doit être envisagé après avoir préalablement considéré certains critères bibliques qui nous permettent de nous projeter dans l'avenir.

De même que celui qui construit une maison doit d'abord s'asseoir et réfléchir aux réalités auxquelles il devra faire face — le lieu d'habitation, le type de terrain, le nombre de pièces, l'emplacement des ouvertures pour profiter d'une température clémente —, il en va de même avant de se marier.

S'unir en méconnaissant les éléments et interactions qui pourraient, une fois l'alliance conclue, entraîner la division et faire voler en éclats le foyer, c'est agir comme celui qui construit sa maison sur le sable.

Un foyer heureux, et qui le demeure, doit être bâti sur Jésus-Christ, le Rocher des siècles.

7.2 Répercussion du péché originel d'Adam sur les époux chrétiens

Pour commencer cette partie, je dirais que la relation de cause à effet gouverne notre univers.

Ainsi, même avec toute la bonne volonté du monde, si nous faisons une chose bonne mais que nous la réalisons en inadéquation avec les principes qui la gouvernent, nous n'obtiendrons pas le résultat escompté.

Prenons un exemple concret, présenté dans les Saintes Écritures, illustrant cette réalité : « *Lorsqu'ils furent arrivés à l'aire de Nacon, Uzza étendit la main vers l'arche de Dieu et la saisit, parce que les bœufs la faisaient pencher. La colère de l'Éternel s'enflamma contre Uzza, et Dieu le frappa sur place à cause de sa faute.*

Uzza mourut là, près de l'arche de Dieu. David fut irrité de ce que l'Éternel avait frappé Uzza d'un tel châtement. Et ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour Pérets-Uzza. David eut peur de l'Éternel en ce jour-là, et il dit : Comment l'arche de l'Éternel entrerait-elle chez moi ? » [2 Samuel 6 versets 6-9, Bible Louis Segond].

Dans cette histoire, une chose m'a marqué : *la réaction de David après la mort prématurée d'Uzza. Il « fut irrité de ce que l'Éternel avait frappé Uzza d'un tel châtement ».*

En lisant cela, nous pouvons avoir le sentiment que Dieu a été injuste. Après tout, quel mal pouvait-il y avoir à ce qu'un homme zélé pour Lui cherche à empêcher que l'arche divine tombe et soit abîmé ?

Nous avons ici la manifestation d'un élan de cœur accompli avec zèle et amour, mais posé sans tenir compte de la réalité du principe de cause à effet lié à l'acte en question. Pour comprendre ce qui se passe, il nous faut nous référer à [1 Chroniques 15 verset 2], qui nous apprend que seuls les lévites — donc les prêtres — étaient autorisés, en raison de leur consécration, à toucher l'arche du Seigneur.

Ainsi, bien que le geste d'Uzza — soutenir l'arche de Dieu pour qu'elle ne tombe pas — ait été un véritable acte d'amour, malheureusement pour lui, n'étant pas lévite, le Seigneur le frappa de mort, car il avait contrevenu à Ses directives divines.



Ce que nous venons de voir peut, selon moi, être transposé au domaine du mariage, plus particulièrement à certains futurs époux ou à certains hommes déjà mariés, et dont l'épicentre des difficultés réside dans leur manque de connaissance des réalités liées à ce saint sacrement.

Comme ce fut le cas pour David, en cette génération — et cela depuis des siècles — les hommes prennent épouse sans discernement, et quand tout finit par se dérégler, ils s'irritent contre le Seigneur ; il en va généralement de même pour leurs proches.

Pour être plus explicite, il nous faut considérer l'un des fondements du mariage, qui découle directement de la sentence que le Seigneur prononça sur Adam à la suite du péché originel, sentence qui s'applique à tous les hommes.

Pour le découvrir, relisons ce qui suit : *« Et l'Éternel Dieu dit : [...] Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras point !*

Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs.

C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière. » [Genèse 3 versets 11, 17-19, Bible Louis Segond].

Nous découvrons ici que la sentence que Dieu a établie sur les hommes, à cause du péché d'Adam, est que c'est au prix de notre labeur que nous gagnerons notre pain quotidien.



Cette réalité doit demeurer toute notre vie, et seuls la mort ou le retour en gloire de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ pourront y mettre un terme. Au sein du peuple de Dieu, il ne peut en être autrement ; contrevenir à ce principe expose à être mis au ban de l'Église — non pour y être assis, mais être coupé de la communion fraternelle.

Voici comment cette réalité est présentée : « **Car, lorsque nous étions chez vous, nous vous disions expressément : si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.** *Nous apprenons, cependant, qu'il y en a parmi vous quelques-uns qui vivent dans le désordre, qui ne travaillent pas, mais qui s'occupent de futilités.*

Nous invitons ces gens-là, et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, à manger leur propre pain, en travaillant paisiblement. *Pour vous, frères, ne vous laissez pas de faire le bien.*

Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. » [2 Thessaloniens 3 versets 10-15, Bible Louis Segond].

Comme vous pouvez le constater, le Seigneur veille jalousement à ce que la sentence prononcée sur Adam soit effectivement mise en pratique au sein de son Église.

Venons-en maintenant à notre sujet : *ce que nous venons de voir établit indirectement le lien de la cause à effet entre la capacité d'un homme à travailler et celle à se marier.*

Avant d'aborder la base biblique, prenons un exemple concret :

Vous êtes un jeune homme chrétien de vingt-cinq ans et vous éprouvez des sentiments, réciproques, pour une jeune femme chrétienne de votre âge. Tous deux avez choisi de ne pas fornicuer, afin d'honorer le Seigneur.

Pour l'heure, vous n'avez pas de travail et vous vivez encore grâce à l'aide financière de vos parents, qui, eux-mêmes, disposent de moyens modestes. Autrement dit, vous êtes toujours fauché comme les blés.



L'élue de votre cœur, quant à elle, est étudiante et vit toujours chez ses parents. Néanmoins, comme votre souhait est de ne pas avoir de relations sexuelles avant le mariage, mais que le désir vous consume tous les deux, vous décidez, plutôt que de continuer à brûler de passion, de demander sa main.

Et « youpi », elle vous a répondu : OUI ! Le « petit » souci, c'est qu'à l'issue du mariage, faute de moyens financiers, vous devrez aller vivre soit chez ses parents, soit chez les vôtres.

Cet exemple que je viens de présenter reflète la réalité de nombreux jeunes chrétien(ne)s, qui, bien que fervents pour le Seigneur, agissent avec imprudence — tout comme leurs familles, qui acceptent de les soutenir dans un mariage aussi « *bancal* ».

Généralement, cette idylle mène à la souffrance, tant pour les jeunes mariés que pour leurs parents, et le divorce en devient fréquemment l'issue, alors même qu'à l'origine l'intention était d'honorer le Seigneur en s'aimant dans la pureté.



Le problème qui se pose ici est que les fondements que le Seigneur a établis pour permettre à un homme de se marier ne sont pas réunis.

Pour le comprendre, prenons en compte ce qui suit : **« C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ;**

Mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps.

C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair.

Ce mystère est grand ; je dis cela par rapport à Christ et à l'Église.

Du reste, que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari. » [*Éphésiens 5 versets 28-33, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous présente plusieurs réalités liées au mariage et en constitue les fondations. Nous y trouvons **l'un des principes *sine qua non* du mariage** que je vous invite à relire :

« C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ».

Ici est présentée l'autonomie dont doivent jouir les nouveaux mariés. Cela implique que, hormis la soumission qu'ils doivent à Dieu, nul ne doit gouverner leur foyer en dehors des époux eux-mêmes. À l'origine, le plan parfait du Seigneur pour le mariage est, dans le texte cité plus haut, présenté comme comportant deux parties bien distinctes.

La première incombe entièrement à l'homme : *il doit devenir autonome et, pour ce faire, quitter son père et sa mère.*

L'objectif est qu'une fois marié, le cordon ombilical qui nous reliait à nos parents soit définitivement coupé. Ainsi, comprenons-nous clairement que le Seigneur ordonne à l'homme qui souhaite se marier d'être, au préalable, autonome et de posséder déjà son propre logis.

C'est pourquoi l'homme — *ce qui inclut aussi la femme* — doit quitter son père et sa mère ; dès lors, les deux époux s'attacheront l'un à l'autre d'une façon si intime qu'ils ne feront plus qu'un.

Il est intéressant de noter que, dans le texte que nous venons d'examiner, il n'est nullement dit que la femme devait agir comme l'homme. Elle est simplement appelée à s'attacher à son époux et à devenir une seule chair avec lui.

Cela implique qu'au moment du mariage, le futur époux doit disposer d'un travail ou de ressources financières qui lui permettent de préparer un lieu de vie pour celle qui deviendra son épouse.

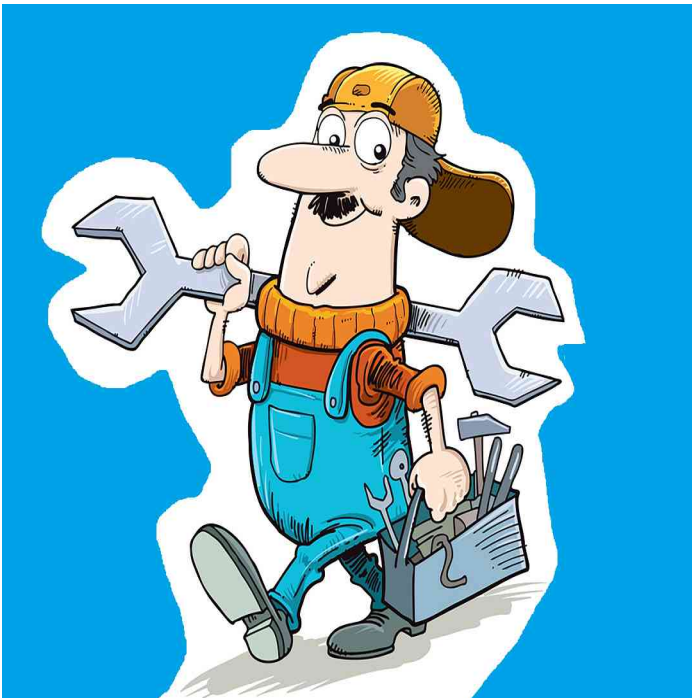
Ainsi, celui qui se marie sans avoir un travail stable ni les moyens financiers nécessaires pour disposer d'un logement, et qui projette d'aller vivre chez ses parents ou chez ceux de son épouse, n'entre pas dans les plans de Dieu.

En agissant ainsi, il demeure sous le joug parental, comme un enfant ou un esclave [*Galates 4 versets 1-2*].

Il est important de rappeler que les Saintes Écritures rapportent certains cas où des hommes sans ressource sont venus vivre chez leurs beaux-parents ; néanmoins, ils avaient un emploi, car ils travaillaient dans l'entreprise familiale de leur conjointe.

Cela démontre encore une fois que se marier sans disposer de finances ou d'un emploi stable ne peut être agréé du Seigneur.

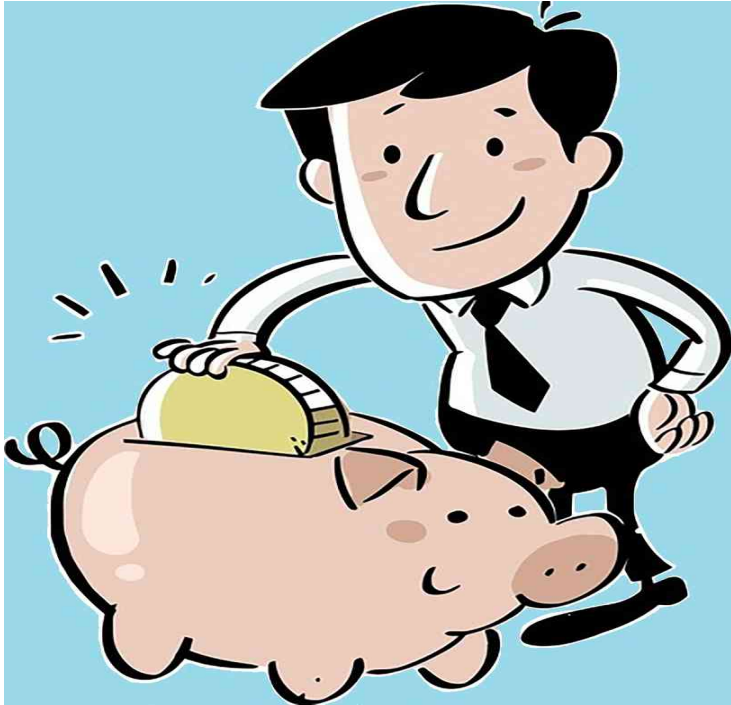
Un autre élément de ce texte montre que celui qui se marie doit être autonome financièrement, car nous y apprenons également que l'époux doit prendre soin de son épouse comme de lui-même. Il doit être en mesure de la nourrir et de veiller sur elle, tout comme il le ferait pour lui-même. Comment cela serait-il possible pour un homme qui décide de se marier sans avoir un emploi stable et à plein temps ?



Dans ce cadre, c'est à peine s'il peut prendre soin de lui-même ; comment pourrait-il alors choyer et protéger une épouse ?

Se marier sans être en mesure de faire face aux aléas de la vie, notamment aux factures, revient à s'exposer au stress et à l'anxiété.

La seule prévention contre ces difficultés est que le jeune homme, avant de prendre épouse, s'assure d'avoir des économies de côté qui lui permettent de subvenir aux besoins de son foyer.



Ainsi, quand on choisit de se marier, tout comme quand on décide de construire une maison, il faut d'abord s'asseoir, établir la liste de nos besoins et noter tout ce qui sera nécessaire pour mener à bien notre projet. *Agir autrement reviendrait à s'aliéner !*

Comme nous l'avons déjà vu, la Parole de Dieu appelle l'homme à prendre soin de son épouse et, par extension, de ses enfants ; il doit donc être leur pourvoyeur. Celui qui se marie sans disposer des *moyens financiers, physiques, spirituels et intellectuels* nécessaires pour remplir cette tâche commet un péché, car il transgresse ce que Dieu a établi.

Dans [Genèse 29 versets 15-20], nous voyons la démarche de Jacob pour pouvoir prétendre prendre femme et assumer une famille.

Il dut travailler plusieurs années afin de pouvoir subvenir financièrement aux besoins d'un foyer, puis il put se marier.

Un homme qui choisit de se marier doit donc, au préalable, avoir les moyens financiers de pourvoir aux besoins de son foyer, tant sur le plan matériel et spirituel que pour l'éducation des enfants et la gestion quotidienne de la vie familiale.



Un exemple nous est donné dans [1 *Timothée 3 versets 1-13*], où nous voyons que celui qui ne peut gérer sa propre famille ne peut devenir évêque ni diacre.

La gestion d'une famille est une affaire sérieuse.

Quand on n'a déjà pas les moyens de prendre soin de soi-même, on ne peut prendre femme et l'exposer à une vie de disette.

Celui qui envisage le mariage doit donc commencer par s'assurer qu'il a les moyens de subvenir aux besoins de son épouse et, par extension, à ceux des enfants qu'ils pourraient avoir. Agir autrement, c'est faire preuve d'imprudence et transgresser la Parole de Dieu.

Messieurs, soyez donc vigilants !

Pour poursuivre, nous allons aborder un sujet délicat, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre au sein des familles, notamment dans les foyers chrétiens. Pour le découvrir, je vous invite à lire ce qui suit :

« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur.

Or, de même que l'Église est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses.

Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau, afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. » [Éphésiens 5 versets 22-27, Bible Louis Segond].

Pour introduire ce texte, je dirais que j'ai l'impression que le simple fait de l'évoquer a déjà réveillé chez certaines d'entre vous le tiers de sang de tigresse qui sommeille en elles, et qu'elles sont prêtes à en découdre avec moi.



Néanmoins, mesdames, avant de me réduire en molécules subatomiques, accordez-moi au moins le temps d'exposer ma pensée ; car, certainement, vous serez d'accord avec moi — du moins, je crois que toutes les chrétiennes sanctifiées en Jésus-Christ le seront.

Dans ce texte, nous voyons que la soumission d'une épouse est un choix : elle ne se soumet pas à son mari parce qu'elle y serait contrainte, mais par amour pour Dieu et pour lui.

Néanmoins, sa soumission ne signifie en rien qu'elle serait son esclave. Bien que cette image soit souvent véhiculée quand on parle de soumission, ce terme ne doit pas être compris dans ce sens.

Généralement, les premiers versets de ce texte *d'Éphésiens* sont ceux que les hommes mariés — et particulièrement les frères en Christ — connaissent sur le bout des doigts.

Combien d'épouses n'ont-elles pas entendu leur mari exiger leur soumission ! Ils ne savent pas toujours retrouver ce texte dans la Bible, mais, comme on se transmettrait des numéros gagnants de la loterie, on se refile le *bon* « tuyau ».

Ce texte a été dénaturé, il convient donc de le recadrer.

Je vais, sans tarder, éclaircir le point central qui provoque tant de divisions autour de ce texte, en m'appuyant sur un exemple qui permettra, je l'espère, de mieux cerner ce sujet particulièrement sensible.

Voici la vision que j'en ai, Bible en main :

Je m'imagine marié, me trouvant avec mon épouse sur un bateau en plein océan. Elle tombe à l'eau, et voilà qu'un grand requin blanc affamé de sept mètres arrive, tel un TGV...

Hum, reconnaissons que la comparaison manque ici de cohérence, puisque nous sommes en mer. Disons donc plutôt : tel un sous-marin fonçant sur elle.



Là, je prends les choses en main et je veux qu'elle soit soumise à l'ordre que je vais lui donner, et qui n'est pas :

— Nage plus vite, il arrive !

Mais :

— Nage plus vite, j'arrive !

Oui, j'ai bien dit :

— J'arrive !

Car, à ce stade, jamais elle n'aurait le temps d'être remontée avant que le monstre ne l'engloutisse.

La seule solution est donc que je plonge à l'eau afin de me placer entre la bête et elle !

S'il doit y avoir une victime, c'est cette partie de moi qui représente « femmes, soyez soumises à [...] », puisque tous deux, nous ne faisons qu'un. Je suis donc celui qui, par amour, doit accepter de se sacrifier pour que mon épouse — ma meilleure moitié — puisse vivre.

Le « Femmes, soyez soumises » doit se comprendre ainsi :

— « Je suis le chef en Christ, et j'ai choisi de mourir à ta place ; sois donc soumise et accepte mon choix. »

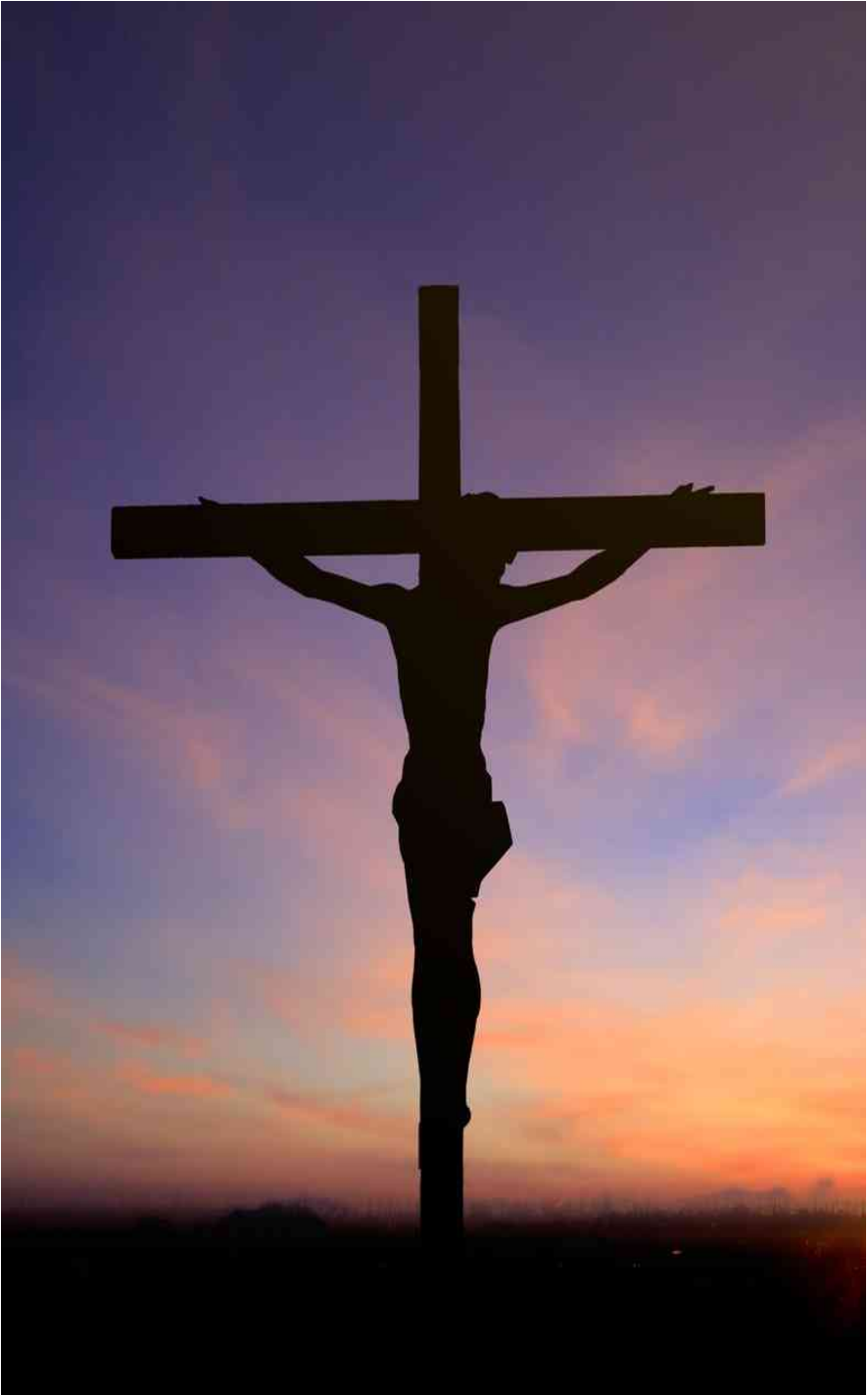
Alors messieurs — que dis-je, mes frères en Christ — combien souhaitent réellement que leur épouse leur soit soumise de cette manière-là ?

Hum ! Frères, c'est bien à vous que je m'adresse !

Je ne pense pas qu'ils soient nombreux, et c'est bien regrettable.

Cela signifie que peu d'hommes sont disposés à se marier selon les plans de Dieu. En effet, immédiatement après le :

« Femmes, soyez soumises », la Parole de Dieu appelle le mari chrétien à aimer son épouse comme Christ a aimé l'Église, c'est-à-dire en donnant sa vie pour elle.



Ce texte, qui alimente les polémiques depuis des siècles, est pourtant contrebalancé par une injonction adressée aux hommes : *celle d'aimer et prendre soin de leur épouse comme de leur propre corps. Cela implique qu'ils doivent la respecter, la protéger et prendre soin d'elle.*

Il est important de noter que quand Dieu a établi l'homme comme chef de la femme [1 Corinthiens 11 verset 3], le terme « **chef** » ne signifie en aucun cas « **tyran** ». Voici comment un chef doit agir : « *Jésus les appela, et dit : vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les asservissent.*

Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur ; et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave. C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs. » [Matthieu 20 versets 25-28, Bible Louis Segond].

Être le chef suppose d'être le serviteur. Je suis le chef quand j'aide mon épouse dans les tâches domestiques. Oui, je suis le chef quand je prends le temps de pratiquer le culte avec mes enfants et mon épouse.

Je suis le chef quand, si sa voiture est en panne ou doit passer le contrôle technique, je m'en occupe, etc. Être le chef signifie aimer son épouse comme on s'aime soi-même, et agir envers elle comme nous souhaiterions que l'on agisse envers nous.

Je suis le chef quand j'occupe véritablement la place qui est la mienne : *prendre soin de mon épouse et de mes enfants, comme un berger prend soin de ses brebis, avec amour et respect.*

En outre, un époux doit faire preuve de patience envers son épouse. Voici ce qui est prescrit : « **Maris, montrez à votre tour de la sagesse dans vos rapports avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible ; honorez-les, comme devant aussi hériter avec vous de la grâce de la vie. Qu'il en soit ainsi, afin que rien ne vienne faire obstacle à vos prières.** » [1 Pierre 3 verset 7, Bible Louis Segond].

Complétons avec ceci : « **Maris, aimez vos femmes, et ne vous aigrissez pas contre elles.** » [Colossiens 3 verset 19, Bible Louis Segond].

7.3 Conséquences du péché originel d'Ève pour les épouses chrétiennes

Pour évoquer les répercussions du péché originel commis par Ève, il convient de souligner que la perte de nos premiers parents trouva son origine dans leur séparation.

Cette réalité apparaît clairement dans le dialogue qui s'instaure entre le serpent et Ève, en l'absence d'Adam.

Le serpent ne s'adressa pas à lui ; Adam n'eut donc pas à méditer les paroles du séducteur et ne succomba pas à des discours susceptibles de l'atteindre.

C'est Ève qui lui remit le fruit.

Le diable, ce serpent ancien, n'a pas changé. En ces derniers jours, il agit encore parmi nous comme il le fit auprès de nos premiers parents. Il nous revient dès lors de demeurer vigilants, afin de ne lui laisser aucune occasion de nous entraîner vers la déchéance.

Pour nous en préserver, voici ce que les Saintes Écritures ont établi : **« Deux valent mieux qu'un, parce qu'ils retirent un bon salaire de leur travail. Car, s'ils tombent, l'un relève son compagnon ;**

Mais malheur à celui qui est seul et qui tombe, sans avoir un second pour le relever ! De même, si deux couchent ensemble, ils auront chaud ; mais celui qui est seul, comment aura-t-il chaud ?

Et si quelqu'un est plus fort qu'un seul, les deux peuvent lui résister ; et la corde à trois fils ne se rompt pas facilement. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Louis Segond].

Complétons notre étude avec cet autre texte : *« La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme.*

Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. » [1 Corinthiens 7 versets 4-5, Bible Louis Segond].

Finissons avec ce qui suit : *« Maris, montrez à votre tour de la sagesse dans vos rapports avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible ; [...] »* [1 Pierre 3 verset 7, Bible Louis Segond].



Quand nous prenons le temps d'étudier ces textes, nous comprenons comment le serpent a pu atteindre Adam en passant par Ève.

La première réalité biblique qui s'en dégage est qu'une personne isolée est vulnérable, alors que deux personnes sont plus fortes, car elles peuvent se soutenir mutuellement.

C'est pourquoi le Seigneur ordonne au couple marié de ne pas se séparer et de ne pas se priver l'un de l'autre sur le plan sexuel, afin que le diable ne puisse les vaincre. Le dernier texte étudié nous apprend, quant à lui, que la femme est présentée comme le sexe le plus faible.

Ainsi, si Ève ne s'était pas éloignée d'Adam, le serpent n'aurait pu la séduire. Chaque fois qu'une épouse s'éloigne de son époux, les mêmes conséquences que lors du péché originel se produisent, car la femme, étant plus faible que l'homme, devient l'instrument par lequel le diable cherche à faire chuter son mari.

Quand on se marie, il convient de veiller à ne pas demeurer éloigné de son conjoint, que ce soit pour une durée courte ou prolongée.

Agir autrement reviendrait à s'exposer à tomber sous l'influence du diable, comme ce fut le cas pour Adam et Ève.

Pour poursuivre, revenons au texte présentant la femme comme étant un sexe plus faible que l'homme. Il ne s'agit nullement ici d'une position machiste, car le récit de la création de la femme, étudié précédemment, nous permet d'en comprendre le sens.

Nous avons vu qu'Adam fut tiré de la terre et façonné directement par Dieu, alors qu'Ève fut formée à partir d'une des côtes de son mari.



De même qu'un membre greffé à un corps est plus fragile qu'un organe d'origine, en raison du risque de rejet qu'il peut subir, ainsi est présentée, dans ce texte, la condition de la femme par rapport à l'homme.

Néanmoins, l'un et l'autre se complètent dans le mariage en Christ, lequel consiste en ce que les époux deviennent une seule chair, qui ne doit être séparée d'aucune manière, puisque c'est Dieu qui les a unis.



Afin de bien comprendre la condition de la femme vis-à-vis de l'homme, il convient, selon moi, d'examiner la manière dont le Saint Livre expose les raisons de la création d'Adam et d'Ève, ainsi que les conséquences qui en découlent pour nous :

« L'homme [...] est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ;

Et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend. Toutefois, dans le Seigneur, la femme n'est point sans l'homme, ni l'homme sans la femme. Car, de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu. » [1 Corinthiens 11 versets 7-12, Bible Louis Segond].

Ce qui est présenté ici revêt une importance particulière, car ces versets exposent la réalité de la création d'Adam et d'Ève. Il convient de noter que l'autorité que Dieu accorde à l'homme sur la femme ne découle pas en premier lieu du fait qu'Ève a mangé du fruit et qu'elle a amorcé le péché originel, mais bien de l'ordre de la création.

Le droit d'aînesse, institué bien plus tard dans la Bible [Deutéronome 21 verset 17], est ici attribué à Adam en tant que premier être humain créé par Dieu, d'autant plus qu'Ève n'a pas été tirée de la poussière de la terre, mais de la côte de son époux.

Ce faisant, même si Ève n'avait pas péché, elle aurait, selon l'ordre établi par le Seigneur, dû se soumettre à Adam en le reconnaissant comme son chef. Telle est la hiérarchie instituée par Dieu : *« Je voudrais cependant attirer votre attention sur un point : le Christ est le chef de tout homme, l'homme est le chef de la femme, le chef du Christ, c'est Dieu. »* [1 Corinthiens 11 verset 3, Bible Semeur].

Nous découvrons également que la hiérarchie mise en place au sein de la famille chrétienne établit Dieu le Père comme chef suprême ; après lui, et placé sous son autorité, se trouve Jésus-Christ.

Cette hiérarchie, Jésus-Christ notre Seigneur l'a respectée durant le temps où il a vécu dans la chair parmi nous. Il n'agissait jamais de sa propre initiative et ne faisait rien sans en demander l'autorisation à Dieu, son Père, par la prière. Cette réalité se manifeste dans les textes suivants :

[Jean 6 versets 37-40] ; [Luc 3 versets 21-22] ; [Luc 11 versets 1-4] ;
[Jean 11 versets 41-42].



Il convient de noter que, bien que Jésus soit, pour un temps, revêtu de toute-puissance, Dieu le Père ne lui est jamais soumis. L'autorité que Jésus a reçue, il la remettra à son Père au moment fixé [Éphésiens 1 versets 20-21] ; [1 Corinthiens 15 verset 27].

Ce point étant établi, revenons à notre texte. Après Jésus-Christ, celui qui détient l'autorité est l'homme, puis vient la femme.

[Éphésiens 6 versets 1-3] présente l'autorité des parents sur les enfants ; nous comprenons ainsi qu'après le mariage, l'épouse exerce une autorité sur leurs enfants. Nous venons de mettre en lumière l'organisation que le Seigneur a établie avant que le péché ne vienne corrompre le monde, hiérarchie dans laquelle l'homme, en raison de son statut de premier créé, est reconnu comme le chef de la femme.

Cette réalité a été renforcée par la faute originelle d'Ève. Les passages suivants nous l'enseignent : « **L'Éternel Dieu dit à la femme** : « *Pourquoi as-tu fait cela ?* » *La femme répondit* : « *Le serpent m'a trompée et j'en ai mangé.* » [...]

« **Il dit à la femme** : « *J'augmenterai la souffrance de tes grossesses. C'est dans la douleur que tu mettras des enfants au monde. Tes désirs se porteront vers ton mari, mais lui, il dominera sur toi.* » [Genèse 3 versets 13 et 16, Bible Segond 21].

Ici, la sentence liée au péché originel s'abat sur Ève comme un couperet. Rien d'étonnant à cela, car à toute action que nous posons correspond une réaction qu'il nous faut assumer, bon gré mal gré !

Peut-être trouverez-vous Dieu sévère, mais avez-vous déjà réfléchi aux conséquences de l'acte posé par Ève, qui pourrait pourtant paraître des plus anodins : *manger un fruit !*

En soi, il n'y a rien d'extraordinaire à manger un fruit ; bien au contraire, les nutritionnistes recommandent d'en consommer *cinq par jour*.



Le problème réside ici dans la nature de ce fruit et dans la finalité pour ceux qui en mangent, à savoir la mort.

C'est à cause de ce fruit que nous naissons pour mourir ; c'est encore lui qui est à l'origine *des cataclysmes, des calamités, des famines, des meurtres, et de bien d'autres maux*.

Il est important de comprendre que ce n'est pas seulement la Terre qui a été affectée par le fruit qu'Ève a mangé, puis donné à son mari. Ceci nous renseigne :

« Or nous savons que, jusqu'à maintenant, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'accouchement. »
[Romains 8 verset 22, Bible Segond 21].

Afin de mieux saisir le sens de ce texte, redécouvrons-le à travers cette autre version : « **Nous savons que tout ce que Dieu a créé [c'est-à-dire l'ensemble de la création], souffre et gémit jusqu'à présent comme une femme sur le point d'accoucher [gémissant jusqu'à présent de douleurs].** » [Romains 8 verset 22, *Expanded Bible* « EXB » (traduit en français à partir du texte original anglais)].



L'expression « *toute la création* » employée ici désigne l'ensemble de ce que Dieu a créé en six jours [Genèse 1] ; il s'agit donc de tout l'univers. À cause d'Ève, qui amorça l'acte, puis d'Adam, non seulement l'humanité tout entière, mais aussi la Terre et l'univers dans son ensemble — *la création entière de Dieu* — ont été appelés à souffrir continuellement les douleurs de l'enfantement.

En contrepartie, Dieu, qui est un Dieu de justice, a tranché, et la rétribution de leur péché a été imputée à Adam et à Ève.

Le Seigneur aurait pu faire preuve d'une sévérité bien plus grande à leur égard, mais ils ont agi avec un cœur pur, car c'est trompés par le serpent qu'ils ont mangé du fruit. Ève, ayant entraîné son mari, a reçu pour sentence de lui être soumise, et cette sentence demeure aussi longtemps que le péché subsiste.

Nombre de chrétiennes cherchent à s'affranchir de cette soumission que le Seigneur a déclarée devoir caractériser l'épouse envers son époux, et considèrent le texte de [Genèse 3 versets 16-19], comme obsolète et inadapté à leur situation.

Néanmoins, un élément nous montre que cette soumission demeure toujours et qu'elle est liée à une partie de ce que Dieu a déclaré au sujet d'Ève. Revenons à ce qui a été établi en relisant cet extrait du texte :

« J'augmenterai la souffrance de tes grossesses. C'est dans la douleur que tu mettras des enfants au monde. »



La sentence prononcée à l'égard de la femme comportant deux aspects — la douleur dans l'enfantement et la soumission à son époux —, tant que l'un demeure effectif, l'autre conserve aussi sa validité.

D'autant plus que nous avons vu que, même en l'absence du péché originel, l'homme, en vertu de son statut de premier créé, a été établi chef de la femme. Il est important de comprendre que Dieu, dans sa mansuétude et sa justice, n'a pas soumis Ève à une peine discriminatoire ; mais elle fut la première à éprouver dans ses entrailles ce que toute la création était, à cause d'elle, désormais appelée à subir.

Sa peine fut donc d'enfanter dans la douleur.

Cette réalité, toutes les femmes l'ont héritée d'Ève et la subiront jusqu'à la fin des temps ; il en va de même de la domination que Dieu a décrétée pour les maris sur leurs épouses.

Le Seigneur ne ment pas :

Ce qu'Il déclare, Il l'établit. Ainsi, à vous qui êtes chrétiennes, si, un jour les femmes venaient à enfanter naturellement sans douleur, alors vous pourriez ne plus être soumises à vos maris.

Puisque les femmes n'enfantent pas naturellement sans douleur — autrement, cela se saurait déjà, selon moi —, la condition des femmes chrétiennes demeure donc la suivante :

Quand elles choisissent de se marier, elles choisissent, par obéissance au Seigneur, de se soumettre à leur époux [Éphésiens 5 versets 22-24] ; [1 Pierre 3 versets 1-6].

Au-delà de ce que nous venons de voir, le texte qui suit nous présente une autre réalité, également liée à ce qui précède : « **Je ne permets pas à la femme [...] de prendre de l'autorité sur l'homme** » [1 Timothée 2 verset 12, Bible Louis Segond].

Nous découvrons ici que le Seigneur ne permet pas à la femme de prendre autorité sur l'homme.

Le choix, pour une épouse chrétienne, de se soumettre à son époux doit donc l'amener à veiller à ne jamais prendre l'ascendant sur lui, même si elle possède un caractère plus affirmé que le sien. Tout ce que nous venons d'examiner crée, je le sais, une dissonance dans le siècle présent, marqué par des sociétés qui prônent l'indépendance, voire l'émancipation des femmes vis-à-vis des hommes.

Néanmoins, cette philosophie ne peut être adoptée par les chrétiennes, car elle ne correspond pas à la volonté du Seigneur à leur égard. À vous qui êtes chrétiennes :

Si vous n'êtes pas disposées à vous soumettre à vos maris et à ne pas chercher à exercer une domination sur eux, alors deux choix s'offrent à vous, soit renoncer au mariage, soit, à l'image du jeune homme riche [Marc 10 versets 17-23], choisir de mener vos vies loin du Seigneur, selon vos propres critères.

Pour poursuivre, je dirais que certaines chrétiennes, afin de se dégager de l'obligation de se soumettre à leur époux, peuvent s'appuyer sur la réalité exprimée dans ce texte : « **Vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ ; en effet, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous vous êtes revêtus de Christ.**

Il n'y a plus ni Juif ni non-Juif, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ. » [Galates 3 versets 26-28, Bible Segond 21].

12 De souffrance et d'encre

*A*vant tout, je tiens à préciser que ce chapitre, qui fait partie de cet extrait, n'est pas contenu dans le livre final.

Pour commencer cette partie, je vous dirais que, généralement dans la vie –, particulièrement à la suite d'expériences négatives –, je m'assois, je réfléchis, et, dans un esprit de prière, je cherche à comprendre ce qui m'est arrivé et les raisons profondes de ce que j'ai vécu ou subi.

Fort de ces bases établies, je vous expliquerais que, j'ai été durant des années coiffeur-conseil, expert en problèmes capillaires, séminariste et auteur de livres et je vivais en Martinique.

Puis, est arrivée la crise sanitaire due à la covid-19 qui m'a fait passer du stade de chef d'entreprise percevant en moyenne **un revenu 3 500 € par mois**, avant la pandémie, à celui de « **sans ressource** ».

Mon statut de non-vacciné contre la covid-19 m'ayant imposé, durant la crise sanitaire, un chômage technique forcé, en sortant de ces dures années de pandémie, où je n'ai pas pu travailler, je me suis retrouvé dans une grande précarité. Le non-versement du fonds de solidarité pour ces deux sociétés est venu accentuer cet état de fait. Voir livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Cette réalité résulte d'un traitement incomplet de ses dossiers et de l'absence de suivi des pièces par l'agent en charge de l'instruction, M. Vincent GUILGAULT, chef du service comptable FIP... du Service des impôts du Lamentin (Martinique).

Ainsi, ce que j'ai vécu sous le joug des lois vaccinales contre la Covid-19 est directement lié au comportement totalement inapproprié du fonctionnaire susmentionné. Ces réalités et les diverses péripéties qui ont suivi, je les ai contées, entre autres, dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** ».

Pour poursuivre, je vous dirais que jusqu'à ce jour, je me bats comme un lion afin que ma cause soit entendue. J'ai, entre autres, écrit au président de la République pour lui demander son aide.

Puis, quand je me suis rendu compte que M. MACRON et son gouvernement ne m'apporteraient concrètement aucune aide, ne voulant pas baisser les bras et en vue de diversifier les possibilités de soutien, j'ai entrepris de faire connaître ma situation aux élus.

Pour ce faire, j'ai écrit une lettre ouverte que j'ai transmise le *10 août 2021* à tous les sénateurs et députés français, sur leurs messageries mises à disposition. Malheureusement, nul n'est intervenu.

Peut-être ai-je été ingénu en espérant un retour ? J'ai aussi envoyé un courriel au président de la Collectivité Territoriale de la Martinique à cette même date (*10 août 2021*). Là encore : *aucun retour*.

Nul n'ayant voulu m'entendre, ni au niveau de l'État, ni au sein des autres instances politiques, ce faisant, en ce jour du *27 janvier 2026*, je me retrouve dans une situation plus critique que celle d'un SDF.

Il est à noter que les *17 et 18 juillet 2025*, j'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs français un dossier qui reprend plusieurs chapitres de mon livre « **Infamies d'État** » et qui s'intitule « **Bases destinées à réformer des lois qui contreviennent à la législation française et au droit européen (Dossier législatif à destination de nos élus)** ».

Puis, dans un dernier effort désespéré, j'ai édité au format papier et fait parvenir **486 exemplaires** de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » — ainsi que des documents présentant ma situation et les discriminations que je subis — que j'ai transmis le **10 septembre 2025** aux **486 députés de l'opposition**.

Pour l'édition de ce livre et de ces dossiers, j'ai investi toutes mes économies. À ce jour, le *27 janvier 2025*, le seul retour que j'ai eu d'eux venait de la députée **Mme Océane GODARD**, qui m'a retourné mon courrier le **13 octobre 2025**, sans prendre le temps de lire le livre qui y figurait, car le film plastique protecteur était encore dessus.

Je trouve ce mépris des plus attristants, mieux aurait-il valu ne pas avoir de retour !

Mais bon, par sa conduite, la députée Mme Océane GODARD a gagné une place dans ce chapitre.

Certainement que ses électeurs apprécieront !

Vous rendez-vous compte que j'ai demandé de l'aide aux représentants du peuple, nos députés et nos sénateurs, à maintes reprises, sans qu'aucune suite ne me soit donnée, me laissant « **macérer dans mon jus de souffrance** » ? Que les hautes sphères de l'État ne daignent entendre mon cri, c'est une chose, mais que les représentants du peuple, les élus devant nous représenter, fassent de même, cela me ravage !

Quelle analyse tirer de ce qui m'arrive ? Comment comprendre que personne n'ait réagi ne serait-ce qu'en essayant de s'enquérir de ma situation pour savoir si ce que je relate est la réalité, d'autant que j'ai fourni les preuves de ce que j'avance ?!

Rien d'« *anormal* » a priori dans tout cela ! Un chef d'entreprise peut être empêché de travailler par l'État, entre autres à cause des lois vaccinales contre la covid-19, donc entravé malgré lui, puis brisé et spolié par un fonctionnaire, ainsi que par des lois inconstitutionnelles, sans que personne ne se sente concerné.

Il est vrai qu'on connaît la lenteur administrative, mais quand je me retrouve avec moins que le minimum vital pour vivre, mon cas ne mérite-t-il pas au moins une vérification de mes dires ?

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il y a encore pire à tout ce que je viens de présenter ! Dans mon livre intitulé « *Infamies d'État* » au chapitre « *Lettre ouverte aux élus : la Collectivité Territoriale de la Martinique peut-elle de façon arbitraire priver, durant des mois, une partie de la population du RSA ?* », je vous démontre comment **M. Serge LETCHIMY**, « *président du Conseil Exécutif de la Martinique* », m'a maintenu pendant neuf mois dans l'abaissement le plus total en me privant du revenu minimum, soutien de l'État français.

Ainsi, **M. Serge LETCHIMY, à la tête de la CTM (Collectivité Territoriale de la Martinique)**, a « *entrepris* » d'abaisser une partie des citoyens français, en les privant de revenus pendant de longs mois.

C'est ainsi que la pratique qui a cours au sein de la Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) est la durée exagérée du traitement des dossiers relatifs au revenu minimum d'insertion (RSA). Ceci conduisant à fragiliser encore davantage une population qui l'est déjà.

Dans ce domaine sensible de l'action sociale, ce comportement ne devrait pas être car il conduit ceux qui se trouvent en état d'exclusion, à vivre sans revenu aucun, durant des mois, en toute violation des lois françaises et européennes et en toute impunité.

Pour poursuivre, il est à noter que j'ai notifié ces faits, ces exactions de M. Serge LETCHIMY trônant à la tête de la Collectivité Territoriale de la Martinique, dans deux documents que j'ai joints à mes **486 courriers**, que j'ai transmis aux **486 députés** en même temps que mon livre. Mais là encore rien ! Tout cela est resté des mois plus tard lettre morte. Maintenant ces points actés, poursuivons.

*Pour vous présenter ce que j'ai vécu, je vais vous donner une image forte qui symbolise ce que les lois dominicales et vaccinales contre la COVID-19 m'ont fait — et me font encore — endurer. Pour ce faire, je vous dirais que mon histoire, si je ne pouvais pas prouver qu'elle a réellement existé, grâce aux preuves que j'apporte dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », pourrait aisément passer pour un feuilleton de série B de mauvais goût. Et pourtant !*

Il s'agit bel et bien de ma vie et des lois inconstitutionnelles — les lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 — qui sont venues miner tous mes efforts d'insertion sociale. Avec du recul, mon sentiment est d'avoir été sur un mât de cocagne.

Au sommet se trouvent la réussite, l'insertion sociale, l'épanouissement professionnel et personnel. Malheureusement, ce mât est graissé avec des liquides des plus visqueux, que sont les textes législatifs, inconstitutionnels, qui portent à la fois les lois vaccinales contre la covid-19 et les lois dominicales.

Parti de rien, je me suis battu pour gravir, à force de volonté et par la grâce de Dieu, les échelons jusqu'au sommet du mât, touchant du doigt les récompenses tant espérées. Mais voilà, la graisse perfide de ces lois insidieuses m'a fait glisser, et me voilà à nouveau au pied du mât. Dès lors, mon état est bien pire qu'avant, car j'ai été sali par cette graisse pernicieuse que sont ces lois inconstitutionnelles, qui ont taché mon vêtement. C'est exactement l'image qui me vient à l'esprit quand je pense à tout ce qui s'est produit et qui me donne le tournis.

Incroyable !

Je demande que justice soit faite, car jusque-là, ni le président de la République, ni les ministres concernés, ni les élus, ni les hautes autorités établies sur les finances publiques n'ont jugé bon, de mettre en place ce que je demande et qui n'est autre que vivre dans la dignité et ne plus être maintenu dans la précarité par des lois et des administrations, qui ont outrepassé leurs droits et leurs prérogatives.

Je viens vers vous, par mon livre intitulé « **Infamies d'État** », afin que nous ne régressions pas et que mon histoire ne soit pas cette exception qui démontre que le sang de ceux qui ont fondé notre Nation, n'a pas coulé en vain. Mon objectif est que ceux qui ont souffert sous le joug inique des lois dominicales et vaccinales contre la covid-19 puissent être dédommagés.

Ainsi, au vu de ce qui a été présenté dans mon livre intitulé '**Infamies d'État**', je demande que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui comme moi, ont souffert, sous la fêrule des lois vaccinales contre la covid-19, lesquelles sont sans fondement, car contrevenant à la *déclaration d'Helsinki* et par extension au droit européen.

Il en est de même pour ceux qui ont souffert et souffrent encore à cause des lois dominicales, qui pourtant sont inconstitutionnelles, car d'essence religieuse. Je demande que nous puissions être dédommagés pour les pertes et sévices subis, mais à quel prix ! Malheureusement, ce dédommagement ne pourra jamais apporter de réponse ni compenser la douleur des familles de ceux qui, accablés par la souffrance, se sont donné la mort à cause de la perte de leur emploi.

Ainsi, il n'y a pas que le virus de la covid-19 qui tue, mais aussi des lois iniques et infondées, établies en toute illégalité qui ont mené ou mènent encore certains à la tombe de façon prématurée.

Pour ma part, je suis bien en vie, mais les larmes versées pour notre constitution ont jusqu'à présent été vaines.

Il est important pour moi que vous puissiez comprendre que ces situations auxquelles j'ai été confronté, je ne les ai pas désirées car, avant d'en arriver à défendre mon cas devant la justice, j'ai cru en l'intégrité de la République Laïque qu'est la France et pour laquelle des hommes et des femmes courageux ont versé leur sang et donné leur vie et ce, dès **1789**, lors de la Révolution française.

Ceci, tout comme pour les fiers nègres marron, en quête de liberté, qui se sont élevés contre les colons.

Juste avant de vivre l'impensable, j'avais foi en notre république Laïque qu'est la France et au fait que notre constitution nous assurait, en tant que citoyen, qu'aucun inique puissant ne viendrait ratiboiser un citoyen Français. *Eh oui, ma naïveté a été bien grande, je le concède !*

Considérant mon histoire, ce qui a été édicté au balbutiement de la constitution, **la liberté, la légalité, la fraternité** me semblent, en ce jour n'être plus qu'un mythe, une utopie.

En effet, ce que j'ai subi alors que les plus hautes autorités françaises en avaient connaissance et qu'aucune issue concrète n'a pu être trouvée – Pour le découvrir voir le chapitre « **Éléments établissant la responsabilité de l'État français dans les préjudices que j'ai subis** » – est selon moi, indigne d'un pays tel que la France.

*Comment une nation forte, une République où les droits de l'homme sont la bannière, peut-elle permettre qu'un citoyen, parti de rien, et ne voulant pas demeurer une charge pour sa Nation, se batte comme un Lion afin d'assurer à ses enfants et à lui-même un avenir meilleur et qui, ayant atteint un statut qui fait de lui un Français au revenu moyen de 3 500 euros, soit amené à percevoir, durant plusieurs mois, moins que le **minimum vital**, à cause de lois qui bafouent Marianne, donc notre Nation, et être abaissé par ceux là-même qui, issus du peuple, ont fait serment de servir les citoyens ?*

À vous, qui me lisez, arrivez-vous à vous imaginer ce que je vis ? Souvent, la meilleure façon de comprendre une personne qui souffre à cause d'une pierre dans ses chaussures est de les porter un temps.

Pouvez-vous, ne serait-ce qu'un instant chausser mes sabots ?

Je ne suis qu'un simple Français, je n'ai pas de nom prestigieux ni de parent fortuné, j'ai seulement eu la naïveté de croire en les valeurs de la République, en cet héritage inestimable qu'est notre constitution, léguée au prix du sang d'hommes et de femmes de grande valeur !

Néanmoins, malgré les vicissitudes qui ont largement été mon lot, ces dernières années, je continue à croire en la liberté, la légalité et la justice. Pour continuer, je vous dirais que le comble de cette affaire, c'est que ce fonctionnaire — dont j'ai déjà tant de fois cité le nom — a réussi à faire en sorte qu'un chef d'entreprise, à la tête de deux sociétés en plein essor, se retrouve dans une situation financière pire encore que celle d'une personne sans domicile fixe.

Voilà une image qui me vient à l'esprit en considérant ma situation :

Je me retrouve tel un homme qui a fait naufrage sur une île déserte avec pour seul moyen de subsistance, une caisse de boîtes de conserves. Sur cette île, il n'y a aucun moyen d'ouvrir ces boîtes de conserves qui ne sont pas dotées d'une ouverture facile.

On a beau les frapper avec des pierres, cela ne fait que les déformer sans les ouvrir car ces boîtes sont en acier renforcé.

Ainsi, alors qu'il y a à proximité un petit point d'eau douce, une cargaison de conserves qui lui aurait permis de vivre pendant des mois, le voilà défaillant, et sur le point de mourir de la plus atroce des morts, la faim, sur un chargement de conserves.

Cette image représente bien ce que je vis car, d'un côté j'ai deux sociétés, mais je n'ai pas pu y travailler durant des mois, parce que je ne suis pas vacciné et que les lois vaccinales contre la covid-19 me l'interdisaient, alors qu'elles contreviennent à la constitution.

D'un autre côté, cette aide qui aurait pu me permettre de garder la tête hors de l'eau ne m'a plus été versée, à cause du traitement approximatif de mon dossier par ce fonctionnaire des impôts.

Je vis de grandes souffrances depuis des mois ! Néanmoins, en ce jour, je me rends compte que les voies du ciel sont impénétrables et que le Seigneur nous guide sur des sentiers des plus incompréhensibles pour que nous puissions œuvrer en son nom.

Quand j'ai pris la plume pour écrire mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon objectif premier était simplement de faire entendre ma voix afin que l'injustice criante dont je suis victime, sous le joug de M. GUILGAULT cesse. Pour ce faire, comme déjà expliqué, j'ai entrepris plusieurs démarches.

*J'avais entre autres, bon espoir d'être entendu par le président de la République, un député, un sénateur, le préfet de La MARTINIQUE, un élu local, etc. enfin quelqu'un...
Mais voilà, plus de trois ans plus tard, aucun d'eux n'a réagi.
Oui, je n'ai toujours pas « digéré » l'absence de réponse des sénateurs, des députés ou du président de la CTM, alors que je suis dans cette grande précarité.*

Je suis conscient que je ne suis pas le seul dans cette situation, mais ne serait-ce qu'une réponse pour montrer que notre sort ne laisse pas totalement indifférent, aurait fait toute la différence.

Vous rendez-vous compte de la situation ? La France avait-elle besoin d'un pauvre de plus ? Avait-elle besoin d'un nouvel assisté, vivant des minima sociaux ?

Où va la France, si désormais les iniques et les puissants, peuvent brimer, en toute impunité, le petit peuple ?!

Ainsi, m'étant retrouvé seul avec ma douleur, sans personne pour me secourir, j'ai donc dû faire ce que le Seigneur m'inspire de mieux :

Disséquer des textes pour en tirer la substantifique moelle.

C'est avec une plume de souffrance que je le fais.

La raison d'être première pour laquelle j'ai entrepris d'écrire afin de dénoncer les exactions que M. Vincent GUILGAULT a perpétrées à mon encontre, est devenue secondaire et une partie insignifiante de mes travaux présentés dans mon ouvrage intitulé « **Infamies d'État** ».

En ce jour, je glorifie Dieu de m'avoir guidé sur cette voie ; car l'Esprit de Dieu m'ayant conduit à rechercher des textes afin de présenter mon bon droit pour me défendre, chemin faisant, à force de « **potasser** », il m'a permis de tomber sur une mine d'or d'informations qui m'a fait aller bien au-delà de ma démarche initiale.

Ainsi, aujourd'hui, il m'est donné de défendre la cause des non- vaccinés contre la covid-19 qui ont été brimés et stigmatisés.

Pourquoi ? Les différents textes que je rapporte dans mon livre déjà cité montrent clairement qu'il y a transgression de la loi dans les mesures mises en place, non seulement par la France, mais aussi par bon nombre de pays.

Quel combat plus noble que celui consistant à mettre en lumière ce que des femmes, des hommes, des enfants, ont vécu et combien ils ont injustement perdu la vie, juste parce qu'ils avaient choisi de demeurer fidèles au Seigneur et rejetaient le repos dominical ?

C'est ainsi que mon histoire, relatant au départ les souffrances subies sous le joug de cet inique fonctionnaire des impôts, a donné naissance à un livre composé de trois pôles.

Ainsi, dans ces pages, tous mes combats ont trouvé un exutoire commun pour s'exprimer.

Pour poursuivre, j'aimerais vous faire une confidence :

Je ne suis pas juriste, et ces sujets qui sont traités dans mon ouvrage intitulé « Infamies d'État », il y a peu de temps encore, juste avant d'en commencer l'écriture, je ne les maîtrisais pas du tout, puis les textes que je cite dans ces lignes m'étaient pour la plupart inconnus.

Étonnant me direz-vous : pourquoi, surtout en ce qui concerne les lois vaccinales contre la covid-19, les juristes n'ont-ils pas fait les analyses contenues dans mon livre déjà mises en exergue ?

Comment un néophyte peut-il avoir l'outrecuidance de présenter un tel dossier ?

En réponse, je vous dirais que c'est l'Esprit de Dieu qui m'a guidé vers ces textes et je tiens à glorifier le Seigneur pour cette épée spirituelle qu'il me donne de vous transmettre.

Et ce, singulièrement à ceux qui souffrent à cause de ces lois discriminatoires : les lois vaccinales, qui les ont empêchés d'exercer leur activité parce qu'ils n'étaient pas vaccinés contre la covid-19 ; ou encore les lois dominicales, qui les obligent à chômer, malgré eux, le dimanche.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, présenter la Toute-Puissance de Dieu et mettre en exergue la magnificence de ses œuvres peut paraître pure folie.

Et pourtant !

*Seul l'avenir dira si les dossiers que je porte et qui sont présentés dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » me seront favorables. Si j'ai gain de cause, surtout dans le dossier relatif aux lois vaccinales contre la covid-19, force sera de constater que le Seigneur est bien à mes côtés et que je n'ai pas perdu la raison, sa Toute-Puissance sera ainsi reconnue.*

Car là où des juristes, des avocats, des députés, des sénateurs etc., n'ont pas su terrasser ces lois, moi, sans formation juridique, mais sous l'égide de l'Esprit de Dieu, j'ai pu.

Ainsi, prêtez l'oreille, car l'avenir nous dira ce qu'il en est !

Vu ce que je vis, certains auraient peut-être capitulé – ne se seraient pas mis à nu en dévoilant des éléments aussi difficiles et personnels – mais écrire m'aide à extérioriser l'impensable, d'autant que je ne cautionne pas la violence comme mode de dialogue et, prendre la plume est une manière d'agir pacifique pour se faire entendre.

Preuve en est, car bien qu'injustement brimé, acculé, je ne recours pas à la violence mais à l'écriture, pour porter ma voix et je remercie le Seigneur de ce qu'il fait de moi. Une des réalités qui est la mienne en ce jour, c'est que je ne baisserai pas les bras, par la grâce de Dieu, tant que justice ne me sera pas faite, et je continuerai à crier de toute mon âme contre les abominations que j'ai subies.

Au nom Puissant de Jésus-Christ, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, tous ceux qui sont à l'origine de ma déchéance **“n'auront pas ma peau”**, je me battrai jusqu'au bout comme un lion.

Ainsi, alors que les embûches se présentent comme la mer Rouge devant moi et que les problèmes et difficultés me suivent tels les Égyptiens en furie, je suis certes démuné, mais je continue à avancer par la foi, malgré les intempéries de la vie, car je sais servir un grand Dieu. J'ai foi qu'il agira, d'une façon ou d'une autre !

Ce faisant, une chose est sûre, bien que je sois affaibli par cette situation extrêmement difficile et dommageable pour moi (*vous connaissez maintenant les détails de l'affaire*), ces personnes ne me détruiront pas car, comme je l'ai indiqué, le Seigneur me donne la capacité de coucher par écrit mes expériences et mes ressentis, c'est là mon exutoire.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est des combats titanesques que l'on mène et qui semblent, à première vue, perdus pour la partie semblant être la plus faible. Pourtant ! Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David, au géant homme d'armes Goliath [1 Samuel 17 versets 12-58].

Nous sommes, selon moi, dans la même configuration avec les parties de mon livre intitulé « **Infamies d'État** » destinées à présenter les œuvres iniques de l'État français.

Au regard de sa puissance financière et intellectuelle, je ne puis certes pas y faire face d'un point de vue humain. Je ne suis pas pour autant démuné, car ma foi en l'Éternel me porte, ce dernier est ma tour forte.

J'ai l'assurance qu'il fera toujours prévaloir la vérité. C'est pour cela, qu'en son nom, durant toutes ces longues années, j'ai continué à œuvrer afin que la vérité se fasse jour.

Il est temps, en vue de donner plus de pouvoir d'achat aux Français, de permettre à ceux qui le veulent de travailler le dimanche, afin de gagner honnêtement leur pain.

Afin que les choses changent, il vous faut prendre position en déclarant publiquement que vous rejetez les lois du dimanche.

Il vous faut interpeller l'État français afin qu'il puisse abroger cet aiguillon que sont ces lois interdisant de travailler le dimanche, en France.

À vous qui avez, dans mon livre intitulé « Infamies d'État », connu la vérité concernant les fondations des lois imposant que le dimanche soit chômé, vous rendez-vous maintenant compte de l'aberration que sont ces lois ? Levez-vous afin de défendre la justice et la vérité.

*J'en appelle à tous ceux qui reconnaissent que le Sabbat (Shabbat) est le jour que Dieu a mis à part, et qu'il est ce jour saint établi en vue de le représenter comme étant le créateur de toutes choses et qui confessent que Dieu a sanctifié le Sabbat (Shabbat), l'a consacré et mis à part. Il est temps que les brebis du Dieu Tout-puissant, **El Shaddai**, puissent devenir les lions que leur maître les appelle à être.*

Pour que, dans l'unité et selon les bases que la législation autorise, ils puissent descendre pacifiquement dans les rues.

Il faut que comme un seul homme, les voix du peuple juif, ainsi que celles de tous les chrétiens qui observent le Sabbat, s'unissent pour se faire entendre.

Il est temps que soient abrogées ces lois obsolètes qui entravent la liberté individuelle des Français, observateurs du Sabbat et du Shabbat, qui veulent travailler le dimanche.

Pour poursuivre, je vous dirai que, mon livre intitulé « **Infamies d'État** » a été rédigé en français et en anglais – cette version anglaise, comme déjà précisé, est en attente de correction –, ce qui permettra, par la grâce de Dieu, à mon histoire, qui dépasse l'entendement, d'être connue au-delà des frontières.

Je ne demande pas vengeance, je laisse Dieu agir en son temps.

Mon objectif est que justice me soit faite, ainsi qu'à tous ceux qui ont subi et subissent encore les contrecoups des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales, qui sont pourtant inconstitutionnelles et qui n'ont donc pas leur place en France.

Nous en sommes venus, en France, à voir les droits des citoyens bafoués, par ceux-là mêmes qui ont fait le serment de les protéger, qui ont entre leurs mains le pouvoir, qui en usent et en abusent, martyrisant, au passage ceux qui leur sont assujettis.

Néanmoins, le despotisme des iniques puissants ne ratiboise qu'un temps les plus faibles qu'eux !

Car, par la plume et sans violence, tout opprimé est appelé à devenir le pire cauchemar de ceux qui l'abaissent.

En effet, l'encre et le papier ont une puissance bien supérieure à celle qu'on leur prête, car la connaissance que chaque citoyen peut acquérir nous donne la capacité de changer notre avenir, tant individuel que national.

Dans l'histoire de l'humanité, bien des dominateurs, qui pensaient être inébranlables, ont été renversés par ceux qu'ils opprimaient.

Nous avons l'exemple des fiers sans-culottes de la Révolution française, ou aux Antilles, des fiers et impétueux nègres marron qui se sont élevés contre le despotisme des iniques puissants qui, à leur gré, brimaient plus faibles qu'eux sans que nul ne s'insurge.

Ils ont ainsi brisé le joug de leurs dominateurs et sont devenus des hommes et des femmes libres.

Par ma plume, je vous apporte cette arme puissante, qu'est mon livre intitulé « Infamies d'État », afin que certaines chaînes de servitude qui demeurent encore en France et qui sont érigées par ceux-là mêmes à qui les citoyens ont donné le pouvoir, puissent être brisées.

Pour continuer, je vous dirais que nous avons déjà parcouru un bon chemin jusqu'ici.

Tout au long de ces lignes, j'ai la conviction de vous avoir armés, en vue de faire valoir vos droits ou ceux de tous ceux qui sont ou ont été en souffrance sous la fêrule inique des lois vaccinales contre la covid-19 et des lois dominicales.

Fort de cet argumentaire, fruit de ma réflexion, j'aimerais vous interpeller, que vous soyez français ou un habitant d'une autre partie du globe :

- 1. Maintenant que vous avez lu mon livre intitulé « Infamies d'État », pensez-vous que je sois paranoïaque ?*
- 2. Mes propos vous paraissent-ils n'être que de simples arguties ?*
- 3. Pensez-vous qu'au XXI^e siècle, dans un pays comme la France, qui se targue d'être la patrie des droits de l'homme, ce que j'ai vécu puisse avoir la moindre légitimité ?*

4. *Un fonctionnaire d'État peut-il, en toute impunité et sans justification, briser un chef d'entreprise, le pousser à la faillite et le réduire à la mendicité, sans que personne ne s'en émeuve ?*
5. *Un gouvernement, qui est censé être au service du peuple, dans le pays qui porte la réputation d'être celui des droits de l'Homme, peut-il, en toute impunité, édicter des lois et des décrets discriminatoires et sans fondement en vue de brimer tout ou partie de son peuple, sans que personne ne s'insurge ?*
6. *Où sont passés, le droit, la justice, la fraternité et les qualités chevaleresques qui font l'honneur de l'être humain ?*
7. *Si vous étiez à ma place, que souhaiteriez-vous ?
Ou si vous étiez à la place de ces soignants qui se retrouvent sans ressources, parce qu'ils ont choisi en leur âme et conscience de ne pas se faire vacciner contre la covid-19, ou à celle de ces observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui subissent le joug de fer des lois dominicales d'inspiration catholique, que souhaiteriez-vous ?*

À vous qui me lisez, n'oubliez pas que ma douleur actuelle et celle des non-vaccinés contre la covid-19 qui se sont vu imposer un chômage forcé, ou encore celle des observateurs du Sabbat ou du Shabbat qui sont entravés par ces iniques lois dominicales, pourraient bien être la vôtre, ou celle de l'un de vos proches.

Eh bien, ce que vous auriez voulu pour vous, faites-le pour nous !

Que vos cris s'élèvent du fin fond de l'univers pour dénoncer ces abominations que l'on nous fait vivre en tant que non-vaccinés contre la covid-19, ou comme observateurs du Sabbat ou du Shabbat ou encore ce que j'ai vécu sous le joug de M. Vincent GUILGAULT, sans que les représentants de l'État n'interviennent.

Je m'attends à votre secours ! N'attendez pas que la mort vienne nous frapper pour venir avec des fleurs, pleurer sur nos tombes et nous ériger en martyrs du système.

C'est maintenant que nous avons besoin de vous.

Aujourd'hui est le jour où il vous faut agir, non seulement pour que justice me soit rendue, mais plus encore, afin de délivrer tous ceux qui ont perdu leur emploi à cause des lois vaccinales contre la covid-19 ainsi que les observateurs du Sabbat ou du Shabbat que les lois dominicales spolient.

À nous donc de changer les choses, par la grâce de Dieu.

Dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** », mon but premier est l'abrogation des lois dominicales et des lois vaccinales contre la covid-19, mais je ne puis à moi seul poursuivre cette œuvre, car un homme seul est isolé et peine à se faire entendre.

J'ai besoin de votre soutien !

Pour l'instant, je mène dans le dénuement cette lutte. Si je mène seul ce combat, sans vous, le message contenu dans mon livre intitulé « **Infamies d'État** » restera lettre morte. Seul, je n'ai que peu de poids face à l'État français. La Parole de Dieu nous apprend dans [*Ecclésiaste 9 versets 15-16*] que la sagesse (*connaissance*) que pourrait apporter le démuné au puissant sera méprisée. Cette œuvre ne pourra donc, avoir de devenir sans vous.

Pour que les choses changent, j'invite tous les Français, surtout les chrétiens observateurs du Sabbat et les juifs, à se joindre à moi.

Pour soutenir votre démarche, je vous invite à vous armer de mon livre intitulé « **Infamies d'État** », car ces divers textes législatifs vous permettront d'être armés dans votre démarche (*individuelle et collective*) face à l'État français.

Il en est de même pour les textes législatifs démontrant le non-sens des lois vaccinales contre la covid-19.

Ils devront être confrontés au gouvernement français et à M. MACRON, afin que justice nous soit rendue. L'une des belles images que j'ai de l'unité qui amène la victoire est présentée dans ce texte :

« Mieux vaut être à deux que tout seul. On tire alors un bon profit de son travail. Et si l'un tombe, l'autre le relève, mais malheur à celui qui est seul et qui vient à tomber sans avoir personne pour l'aider à se relever. »

De même, si deux personnes dorment ensemble, elles se tiennent chaud, mais comment celui qui est seul se réchauffera-t-il ? Un homme seul est facilement maîtrisé par un adversaire, mais à deux ils pourront tenir tête à celui-ci. Et une corde à triple brin n'est pas vite rompue. » [Ecclésiaste 4 versets 9-12, Bible Semeur].

Ce texte dans son essence, présente pour moi l'union comme faisant la force. La victoire des Alliés, malgré leur foi ou leurs convictions diverses, lors de la Deuxième Guerre mondiale, nous démontre la valeur de l'unité de tous contre la tyrannie.

Il vous faut maintenant agir. Je pense que mon livre intitulé « **Infamies d'État** », fruit d'un long travail de recherches historiques et juridiques, donne les bases qui permettraient d'abroger ou de modifier en notre faveur ces lois qui nous oppriment depuis trop longtemps. En tant qu'enfants de Dieu, nous sommes ses sentinelles et ne pouvons nous taire quand l'impensable se perpétue.

Faisons en sorte d'agir comme Paul l'a fait dans ce texte : « **C'est pourquoi je vous déclare aujourd'hui que je suis pur du sang de vous tous, car je vous ai annoncé tout le conseil de Dieu, sans en rien cacher.** » [Actes 20 versets 26-27, Bible Louis Segond].

À vous qui avez lu ces lignes et qui êtes interpellés par mon combat, ne restez pas inactifs, alors que des âmes sincères sont malmenées par l'État français à travers les lois dominicales et les lois vaccinales contre la covid-19, qui les conduisent, comme ce fut mon cas, à une grande précarité.

Il est de notre responsabilité de défendre ceux que les puissants de ce monde oppriment. Voici ce que déclare le Saint Livre dans ce texte :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! nous ne savions pas ! Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » [Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].

Il ne nous faut pas être comme Caïn, pensant que Dieu ne voit pas nos œuvres ni ne connaît nos cœurs, car nous sommes les gardiens de nos frères. Ce faisant, le bien que nous savons devoir faire et que nous ne faisons pas, nous rend répréhensibles devant le Seigneur.

Le texte qui suit nous renseigne à ce propos : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché.** » [*Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond*].

Ce texte nous renseigne également : « *Si nous avons oublié le nom de notre Dieu [...] Dieu ne le saurait-il pas, lui qui connaît les secrets du cœur ?* » [*Psaumes 44 versets 21-22, Bible Louis Segond*].

Finissons avec ceci : « **Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ?** » [*Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond*].

J'ai fait, plus que ma part, car mon livre intitulé « **Infamies d'État** », qui est le fruit d'un long travail acharné, je vous l'offre, déjà en version numérique en français et avec votre aide, comme déjà précisé, j'aspire aussi à le faire en langue anglaise, et également au format papier dans ces deux langues afin que vous m'aidiez à faire changer les choses.

Il en sera de même, si c'est la volonté de Dieu, pour les versions papier, si vous répondez de façon positive à cet appel que je vous adresse à la fin de ce chapitre. L'objectif étant que tous ceux qui se sentent concernés puissent le lire et se mobiliser. J'agis ainsi, conformément à ce que l'Esprit de Dieu m'a inspiré.

*De votre côté, partagez mon livre intitulé « **Infamies d'État** » avec le plus grand nombre. Pour la version numérique, utilisez largement les moyens mis à votre disposition, **email, Facebook, WhatsApp, Instagram, TikTok, etc.** sur mon site, dont les coordonnées figurent à la fin de ce chapitre.*

Pour continuer, je vous dirais que j'ai travaillé en moyenne de *8 à 12 heures par jour* sur mon livre intitulé « **De souffrance, d'encre et de justice (version revue et complétée de mon ouvrage intitulé 'Infamies d'État'** », en versions anglaise et française, depuis le mois d'*octobre 2021*, et que je suis en train de le finaliser en ce jour, le *13 mars 2026*. L'objectif étant qu'il sorte au plus tôt.

Pour que mes ouvrages intitulés « **Infamies d'État** » et « **De souffrance, d'encre et de justice** » puissent voir le jour, alors qu'ils sont offerts gratuitement, j'ai investi tout ce que je possède.

En plus de ces deux livres, j'offre sur mon site internet – dont l'adresse figure à la fin de ce chapitre – un extrait de quatorze de mes seize livres. J'espère sincèrement qu'ils fortifieront ceux qui les liront.

En contrepartie, j'ai intégré une demande d'aide financière que je sollicite auprès de ceux qui me liront. Ainsi, même si je suis actuellement dans le besoin, à cause d'une situation indépendante de ma volonté, j'ai bon espoir de recevoir de l'aide.

Grâce à elle, et ceci fait déjà ma joie, je pourrai partager mes pensées et mes convictions qui ne tomberont pas dans l'oubli. Mon travail ne sera donc pas vain car il permettra, j'en suis sûr, d'enrichir ceux qui liront mes livres.

Pour que vous puissiez comprendre ma philosophie et ma foi, je vais vous présenter une allégorie :

Imaginez que vous ayez un oranger qui vous donne en abondance des oranges qui sont sucrées comme du miel, que vous destinez à la vente. Cependant, placé où vous êtes, nul ne sait que vous en avez à vendre. De ce fait, vos oranges pourrissent sur l'arbre alors que vous êtes dans le besoin.

Pour changer cette situation, vous faites donc des plans en vue de les vendre et, pour ce faire, vous les présentez dans une foire, afin que le plus grand nombre puisse les goûter.

Sachant qu'elles sont sucrées à souhait, vous savez que ceux qui viendront et les goûteront seront conquis et que vous pourrez vivre de votre récolte.

Cette image que je prends pour présenter mes livres peut vous paraître présomptueuse. Néanmoins, pour moi, mes ouvrages sont de l'acabit de ces oranges, car ils sont le fruit de nombreuses recherches et d'un travail acharné.

Vu leur teneur, j'ai bon espoir qu'ils vous apporteront des connaissances qui vous fortifieront.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire au travers de mes livres, qui sont en attente de fonds pour être édités. Je vous convie, à travers leurs lignes, à faire des voyages inédits.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je n'ai pas fait d'études littéraires, je suis avant tout un passionné d'écriture, pas un écrivain. Je me reconnais donc comme étant un auteur.

Dans mes livres, comme c'est le cas dans celui-ci, je mets par écrit mes expériences et mes convictions profondes.

Cet amour de l'écriture m'est venu un jour où j'ai eu à mener une réflexion sur la durée fugace de notre vie sur Terre.

Beaucoup ont travaillé, jouissent de leur vivant du fruit de leur travail, mais souvent, après leur mort, il ne reste plus rien de ce qu'ils étaient, de leurs pensées, de leurs convictions.

Ils descendent dans la fosse et « s'étiolent comme l'éther ».

Je n'ai aucune connaissance de ce qu'ont été mes aïeux.

Quelles furent leurs convictions, leurs œuvres ; tout cela demeure une énigme pour moi. D'autant plus qu'en tant qu'Antillais, je suis issu d'un peuple qui a connu les chaînes et l'aliénation de l'esclavage. Par contre, quand je lis des livres que de grands auteurs comme TERTULLIEN, Martin LUTHER ou Ellen G. WHITE, etc., les grands réformateurs ont écrits souvent, il y a de cela des siècles, j'apprends à les connaître et leurs écrits me fortifient.

De cette réflexion sont nés mon besoin d'écrire et ma passion des mots ! Mon objectif dans cette vie, n'est ni la richesse ni la renommée.

Mon leitmotiv est de porter mes connaissances et de laisser un héritage littéraire aux générations futures.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés.

Si cet extrait de mon livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Mon souhait profond est de mettre par écrit mes connaissances et mes convictions afin de les partager avec ceux qui y prendront plaisir et qui, je l'espère, sortiront de mes livres édifiés. Si ce livre vous a été d'une quelconque utilité, je vous invite à lire et à distribuer au plus grand nombre, mes quinze autres ouvrages qui vous apporteront, probablement, des connaissances tout aussi profitables.

Malheureusement, « **l'argent étant le nerf de la guerre** », tous mes fonds ayant été investis dans la mise en place de ce livre, je n'ai plus les moyens de faire paraître mes seize ouvrages au format papier, je vais de ce fait les commercialiser en version numérique.

C'est le seul moyen que j'ai trouvé afin que toute cette connaissance, que l'Esprit de Dieu me donne de vous apporter, puisse arriver jusqu'à vous. Sans cela, cette œuvre titanesque demeurera, malheureusement, dans la poussière de l'oubli.

Il reste encore beaucoup à faire pour que la vérité se fasse jour auprès du plus grand nombre, mais faute de finances, l'œuvre est en friche.

*Néanmoins, j'ai l'assurance que, par la grâce de Dieu, ce livre trouvera son public et que vous, qui serez amenés à le lire, ne resterez pas insensibles à cet appel à l'aide que je vous adresse. **J'en appelle donc à votre générosité.***

J'en appelle à ceux qui œuvrent en ce siècle, tels **les sept mille restés fidèles au Seigneur du temps d'Élie**, et cela, qu'importe votre religion ou vos convictions.

Je sais que vous vous ne fermerez pas vos cœurs à cet appel à l'aide, car vous marchez par amour selon que le Seigneur nous le demande dans ce texte : « **À celui qui te demande, donne ; et ne te détourne pas de celui qui veut t'emprunter de l'argent.** » [Matthieu 5 verset 42, *Nouvelle Bible en français courant*].

Complétons avec ceci : « **Voici comment nous savons ce qu'est l'amour : Jésus-Christ a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour nos frères et nos sœurs.**

Si quelqu'un a les moyens de vivre et voit son frère ou sa sœur dans le besoin mais lui ferme son cœur, comment peut-il prétendre qu'il aime Dieu ?

Mes enfants, n'aimons pas seulement en paroles, avec de beaux discours ; faisons preuve d'un véritable amour qui se manifeste par des actes !

Voilà comment nous saurons que nous appartenons à la vérité. *Voilà comment notre cœur pourra se sentir rassuré devant Dieu.*
» [1 Jean 3 versets 10-19, Nouvelle Bible en français courant].

Terminons avec ce texte : « **Quand, dans un de tes villages que le Seigneur ton Dieu te donne, un de tes frères pauvre aura quand même besoin d'un prêt, ne refuse pas de lui tendre la main.**

Au contraire, ouvre ta main toute grande et prête-lui ce dont il a besoin. [...] *Accorde-lui donc un prêt de bon cœur.*

Grâce à cette générosité, le Seigneur ton Dieu te bénira dans tout ce que tu entreprendras.

Il y aura toujours dans le pays des personnes pauvres, c'est pourquoi je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère, le pauvre et le malheureux dans ton pays. » [Deutéronome 15 versets 7-8, 10-11, Nouvelle Bible en français courant].

Si ce livre que je vous offre gratuitement vous a touché, faites un geste, aidez-moi à pouvoir continuer de fortifier et aider le plus grand nombre.

En outre, j'ai besoin de fonds pour faire corriger la version anglaise de ce livre dont je suis en train de finaliser la traduction.

J'ai aussi besoin d'un soutien financier pour pouvoir éditer, les deux versions papier de cet ouvrage, en anglais et en français, afin qu'il soit offert au plus grand nombre.

Enfin, en conformité avec [1 Corinthiens 9 versets 1-14], celui qui porte l'œuvre du Seigneur doit être soutenu pour vivre.

À ce titre également, j'ai besoin de votre soutien financier.

Pour ce faire, si le cœur vous en dit, vous avez la possibilité de faire un don sur l'un des onglets « **Faire un don** », disponibles sur mon site : <http://kenny-pierre.com>